



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 novembre 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-916

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - BEAUDOIN CANADA INC. - IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION PAR ULTRAVIOLETS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-826 du 2 juillet 2014, octroyait un contrat à la firme Beaudoin Canada inc. pour la réalisation des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par ultraviolets à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total de 10 034 934,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-887 du 18 novembre 2015, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 157 840,85 \$ incluant les taxes, et un crédit pour un montant total de 32 532,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-334 du 4 mai 2016, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 131 854,47 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-595 du 6 juillet 2016, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 73 410,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant STANTEC pour un montant de 32 830,73 \$ incluant les taxes ainsi que des crédits pour un montant de 10 499,83 \$ ont déjà été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 140529 et 141268;

CONSIDÉRANT QUE le consultant STANTEC recommande des travaux supplémentaires pour un montant de 77 242,72 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Bureau des grands projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 140529 et 141268 pour des coûts additionnels totalisant 32 830,73 \$ incluant les taxes, ainsi que des crédits totalisant 10 499,83 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 77 242,72 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par ultraviolets à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, portant le cumulatif des ajustements positifs à approuver à 110 073,45 \$ incluant les taxes.

Le coût net total de ce contrat représente un montant de 10 465 081,66 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30662-014-07073	70 532,90 \$	Travaux et honoraires professionnels - Désinfection de l'usine à Gatineau - Avenant - Entrepreneur
04-13493	3 359,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 350,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-917

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE, EN GÉOTECHNIQUE, EN GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT ET EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - SNC-LAVALLIN - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ELECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-252 du 19 mars 2014, adjugeait à la firme Groupe Qualitas inc. (maintenant SNC-Lavalin), un mandat pour la fourniture de services professionnels de laboratoire, en géotechnique, génie de l'environnement et en contrôle des matériaux pour le projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant total approximatif de 172 270,26 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 124342 et 126722 ont déjà été approuvées pour un montant de 15 567,62 \$ incluant les taxes, pour une expertise géotechnique ainsi que du contrôle de qualité de matériaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires additionnels sont requis pour le contrôle des matériaux pour la période supplémentaire dû au délai prolongé des travaux en chantier;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin nous a avisé que des honoraires additionnels seraient nécessaires pour le contrôle des matériaux suite au dépassement du délai contractuel de l'entrepreneur et pour des expertises en qualité d'exécution et en contrôle des matériaux pour les travaux prévus aux structures d'acier des différents quais du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi à 108 820,18 \$ incluant les taxes, le total des honoraires additionnels en géotechnique demandés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014, concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Bureau des grands projets en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 124342 et 126722 d'un montant de 15 567,62 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels de laboratoire, en géotechnique, en génie de l'environnement et en contrôle des matériaux au montant de 108 820,18 \$ incluant les taxes, à la firme SNC-Lavalin, dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 124 387,80 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, suite à cet ajustement, s'élève à un montant de 296 658,06 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-016-07074	99 367,33 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Contrôle de la qualité du chantier
04-13493	4 732,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 720,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-918*

RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2-2016 CITANT L'IMMEUBLE PATRIMONIAL LE CIMETIÈRE FAMILIAL BARBER - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 513-2-2016 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 513-2-2016 citant l'immeuble patrimonial le cimetière familial Barber, propriété située entre les 148 et 160, rue de l'Épée (lot 1 610 505 du cadastre du Québec).

Le cimetière familial Barber est cité immeuble patrimonial pour les motifs suivants :

- Le cimetière familial Barber possède un intérêt patrimonial relié à sa valeur d'âge. Il est le plus ancien cimetière familial sur le territoire de la ville et le plus ancien cimetière du secteur Gatineau. Les premières inhumations dans le cimetière remontent à 1836 alors que la dernière inhumation a eu lieu en 1979;
- Le cimetière présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. La création du cimetière remonte à l'époque de la colonisation du territoire de Gatineau et plus précisément de Templeton Ouest. La valeur historique du cimetière repose ainsi sur son association avec la famille Barber, famille pionnière du secteur. Des membres d'autres familles pionnières de Gatineau et de l'Outaouais y sont inhumés en raison d'alliances familiales;
- Le cimetière présente aussi un intérêt patrimonial pour ses valeurs historiques et ethnologiques. Le cimetière est un exemple de cimetière rural de tradition protestante. En ce sens, il est l'un des derniers symboles du passé agricole du secteur. Il témoigne aussi du caractère multiculturel du canton de Templeton à l'époque de sa colonisation alors que des Irlandais, des Écossais et des Anglais sont inhumés dans le cimetière.

Le règlement de citation patrimonial prendra effet, conformément à l'article 134 de la Loi sur le patrimoine culturel, à compter de la date de la signification de l'avis spécial écrit au propriétaire de l'immeuble.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-919

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES DE TURIN, DE PIEDMONT, DE PARME, DE VALENCE, DE VENDÔME, DE TOULON, DE CALAIS, DE NEVERS, DE TOURS, DE DIJON, DE LA ROCHELLE ET DE MÂCON - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues de Turin, de Piedmont, de Parme, de Valence, de Vendôme, de Toulon, de Calais, de Nevers, de Tours, de Dijon, de la Rochelle et de Mâcon, dossier RS-16-106, comme illustré au plan numéro CRO-16-270 du 20 juin 2016.

Installer des zones de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De Piedmont	Sud	Entre les rues de Loiret et de Pigalle	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Des Flandres	Est	Entre les rues Picardie et d'Auvergne	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

Installer des zones de stationnement interdit et limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De Parme	Ouest	Entre les rues de Loiret et de Piedmont	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Valence	Est	Entre les rues de Picardie et de Piedmont	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Toulon	Est	À partir de la rue de Picardie, sur une distance de 192 m vers le nord	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Calais	Nord	À partir de la rue des Flandres, sur une distance de 54 m vers l'ouest	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Calais	Est	À partir de la rue de Nantes, sur une distance de 288 m vers le sud	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Nevers	Nord	À partir de l'intersection sud des rues des Flandres et de Nevers, sur une distance de 51 m vers l'est	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre

De Nevers	Ouest	À partir de la rue de Montpellier, sur une distance de 86 m vers le sud	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Tours	Nord	Entre les rues des Flandres et de Lisieux	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Dijon	Est	À partir de l'intersection ouest des rues de Dijon et de Gascogne, sur une distance de 51 m vers le nord	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Dijon	Sud	À partir d'un point situé à 86 m au nord de l'intersection ouest des rues de Dijon et de Gascogne, sur une distance de 225 m vers l'est	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Dijon	Ouest	À partir de l'intersection est des rues de Dijon et de Gascogne, sur une distance de 51 m vers le nord	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De Mâcon	Est	Entre la rue de Gascogne et l'extrémité sud de la rue de Mâcon	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre
De La Rochelle	Nord	À partir de la rue de Mâcon, sur une distance de 105 m vers l'est	Interdit du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril et Limité à 2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre

Installer des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De Turin	Est	À partir d'un point situé à 72 m au sud de la rue de Piedmont, sur une distance de 48 m vers le sud	En tout temps
De Vendôme	Nord	À partir d'un point situé à 152 m à l'ouest de l'intersection sud des rues de Valence et de Vendôme, sur une distance de 33 m vers l'ouest	En tout temps
De Vendôme	Sud	À partir d'un point situé à 124 m à l'ouest de l'intersection nord des rues de Valence et de Vendôme, sur une distance de 28 m vers l'ouest	En tout temps
De Calais	Nord	À partir d'un point situé à 54 m à l'ouest de la rue des Flandres, sur une distance de 28 m vers l'ouest	En tout temps
De Nevers	Ouest	À partir d'un point situé à 86 m au sud de la rue de Montpellier, sur une distance de 28 m vers le sud	En tout temps
De Dijon	Est	À partir d'un point situé à 51 m au nord de l'intersection ouest des rues de Dijon et de Gascogne, sur une distance de 28 m vers le nord	En tout temps
De Dijon	Ouest	À partir d'un point situé à 51 m au nord de l'intersection est des rues de Dijon et de Gascogne, sur une distance de 28 m vers le nord	En tout temps
De Gascogne	Nord	D'un point situé à 15 m à l'est de la rue des Flandres, sur une distance de 536 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-270 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-920

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DES MONTGOLFIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue des Montgolfières, dossier RS-16-147, comme illustré au plan numéro CRO-16-447 du 20 septembre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Montgolfières	Ouest et Est	À partir de la rue Jacques-Cartier jusqu'à son extrémité nord	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-447 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-921

SOUMISSION 2016 SP 096 - RÉFECTION DE LA TOITURE - CASERNE D'INCENDIE NUMÉRO 1 - ROLAND-GUERTIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme TMR3 Couvreur inc., 1880, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N7, pour la réfection de la toiture de la caserne d'incendie numéro 1 – Roland-Guertin pour un montant total de 212 910,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14004-007-07059	94 415,85 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de toiture -15-2014 – Réfection – Caserne numéro 1
06-30478-007-07060	100 000,00 \$	Caserne d'incendie à Buckingham et autres rénovations – Caserne numéro 1
04-13493	9 259,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 235,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-922

SOUSSION 2016 SP 208 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONSTRUCTION DES SENTIERS ROBERT-PILON, DES FÉES ET DES RUISSEAUX - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU - RICHARD M. BÉGIN ET MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de construction des sentiers Robert-Pilon, des Fées et des Ruisseaux, pour un montant total approximatif de 148 317,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 septembre 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13027-002-07061	100 788,00 \$	Sentier des fées entre les boulevards du Plateau et des Grives - 16-3075 - Sentier des Fées
18-14038-001-07062	34 645,87 \$	Sentier du Plateau - 16-3066 - Sentier Robert-Pilon
04-13493	6 450,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 433,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-923* **RÈGLEMENT NUMÉRO 714-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 714-2012 DANS LE BUT DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 94 000 \$ ET DE RETIRER LE BASSIN DE TAXATION AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DU PROJET DOMICILIAIRE DOMAINE DU LAC, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 714-1-2016 modifiant le Règlement numéro 714-2012 dans le but de diminuer la dépense et l'emprunt de 94 000 \$ et de retirer le bassin de taxation afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases I et II du projet domiciliaire Domaine du Lac, phase 1.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-924* **RÈGLEMENT NUMÉRO 793-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 769 525 \$ POUR PERMETTRE LES TRAVAUX RELIÉS À L'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS ET LIENS CYCLABLES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 793-2016 autorisant la dépense et l'emprunt de 2 769 525 \$ pour permettre les travaux reliés à l'aménagement des sentiers et liens cyclables en vertu du nouveau plan directeur et les travaux provenant de la repriorisation des enveloppes budgétaires des années antérieures pour les travaux d'aménagement pour les réseaux des pistes cyclables et sentiers récréatifs.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-925 **MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES GUIGUES, MAURICE-BEAUDOIN ET CREVIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Guigues, Maurice-Beaudoin et Crevier, dossier RS-16-21, comme illustré au plan numéro CRO-16-88 du 6 octobre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Guigues	<u>s</u> Est	À partir du boulevard Saint-René Est, sur une distance de 20 m vers le nord	En tout temps
Guigues	Est	À partir d'un point situé à 20 m au nord du boulevard Saint-René Est, sur une distance de 93 m vers nord	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Guigues	Est	De la rue Crevier, sur une distance de 12 m vers le sud	En tout temps
Maurice-Beaudoin	Est	Du boulevard Saint-René Est jusqu'à son extrémité nord	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Crevier	Sud	Sur toute la longueur de la rue, entre la rue Maurice-Baudoin et la rue Forget	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-88 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-926

SOUSSION 2016 SP 206 - SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - RÉFECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ - SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'évaluation du comité de sélection, la firme Quadrivium est celle qui représente le meilleur rapport qualité/prix;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière s'est désistée le 4 octobre dernier puisqu'elle a été retenue, à la fin septembre, en sous-traitance par l'entrepreneur Entreprise G.N.P inc. pour préparer les plans et devis dans le cadre de l'appel d'offres 2016 SP 205 et n'est donc pas admissible à soumissionner pour le présent appel d'offres de services professionnels de surveillance de façon à éviter tout conflit d'intérêts :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA +, S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour assurer la surveillance en résidence du projet de réfection d'égout combiné sur l'avenue Buckingham, dans le cadre d'un projet de type clé en main, pour un montant approximatif de 69 099,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2016, comme étant la deuxième soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-016-07063	63 097,49 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -16-3083 – Égouts – Avenue de Buckingham
04-13493	3 005,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 997,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-927

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX PIQM VOLET 1.5 - LOT 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE – DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-572 du 7 juillet 2015, adjugeait un contrat à la firme Les Constructions CJRB inc. pour la réfection des services municipaux PIQM volet 1.5 - Lot 4, pour un montant total 1 583 470,77 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 96 718,34 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 139606 du 7 juin 2016, pour les ordres de changement numéros 3 à 9;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions CJRB inc. a déposé une nouvelle demande de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé cette nouvelle demande de travaux supplémentaires décrite dans l'ordre de changement numéro 10 REV.1, pour un montant de 13 672,07 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la somme de cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement du coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 139606 d'un montant de 96 718,34 \$ incluant les taxes, se rapportant aux ordres de changements numéros 3 à 9;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 13 672,07 \$ incluant les taxes, selon l'ordre de changement numéro 10 REV. 1.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 1 693 861,18 \$ incluant les taxes, soit un ajustement total de 110 390,41 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-002-07064	12 484,42 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état -15 segments - Égouts
04-13493	594,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	593,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-928

SOUSSION 2016 SP 049 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - TRAVAUX DE DRAINAGE (PONCEAUX, FOSSÉS, BERME), RUES DU VIRGILIER, PAQUIN ET POIRIER (PHASE II) - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de travaux de drainage (ponceaux, fossés, berme), rues du Virgilier, Paquin et Poirier (phase II), pour un montant total approximatif de 106 351,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 septembre 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-016-07065	97 113,44 \$	Fonds dédiés aux infrastructures -15-3070 - HP drainage pluvial – Rue du Virgilier
04-13493	4 625,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 613,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-929

SOUSSION 2016 SP 101 - RÉFECTION DE TOITURE - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les toitures Raymond et associés inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la réfection de la toiture de l'édifice Pierre-Papin pour un montant total de 174 876,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14004-010-07066	159 685,99 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de toiture -16-2006 - Toiture Pierre-Papin
04-13493	7 605,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 585,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-930

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Notre-Dame-de-l'Île, entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et Victoria, dossier RS-16-193, comme illustré au plan numéro CRO-16-479 du 18 octobre 2016.

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

La signalisation requise sera installée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux.

Adoptée

CE-2016-931

SOUMISSION 2016 SP 190 - DÉMOLITION - ABRI À SEL - SECTEUR D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 7558589 Canada inc. / Les Entreprises Geniam, 870 rue Philippe-Paradis, Québec, Québec, G1N 4E4, pour la démolition de l'abri à sel situé dans le secteur d'Aylmer pour un montant total de 91 405,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-004-07067	83 465,06 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures des travaux publics - Entrepôt à sel – District électoral d'Aylmer
04-13493	3 975,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 965,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-932

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
BOULEVARD DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE, RUES DE DUBLIN, DU
CONSERVATOIRE ET DES BEAUX-ARTS - DISTRICT ÉLECTORAL DU
PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur le boulevard de l'Amérique Française, des rues de Dublin, du Conservatoire et des Beaux-Arts, dossier RS-16-186, comme illustré au plan numéro CRO-16-469 du 7 octobre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Conservatoire	Ouest	Entre le boulevard de l'Amérique-Française et la rue du Glenbow	Décembre à mars
Des Beaux-Arts	Nord	Entre le boulevard de l'Amérique-Française et la rue du Luxembourg	Décembre à mars
De Dublin	Ouest	Du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 169 m vers le sud	Décembre à mars

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Amérique-Française	Sud	Entre la rue d'Orsay et la rue de Dublin	2 heures
Du Conservatoire	Ouest	Entre le boulevard de l'Amérique-Française et la rue du Glenbow	2 heures Avril à novembre
Des Beaux-Arts	Nord	Entre le boulevard de l'Amérique-Française et la rue du Luxembourg	2 heures Avril à novembre
De Dublin	Ouest	Du boulevard de l'Amérique-Française, sur une distance de 169 m vers le sud	2 heures Avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-469 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-933

SOUSSION 2016 SP 062 - FOURNITURE DE POMPES ET DE PIÈCES POUR POMPE MOYNO - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Composants Industriels Wajax, 2200, 52^e avenue, Lachine, Québec, H8T 2Y3, pour la fourniture de pompes et de pièces Moyno sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif 129 954,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Le contrat sera d'une durée de trois ans à compter de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 1^{er} octobre 2019.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris aux différents postes budgétaires d'inventaire et aux postes budgétaires d'opérations jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2017 à 2019 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-934

SOUSSION 2016 SP 214 - TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme WM Québec inc., 2535, 1^{ère} rue, Sainte-Sophie, Québec, J5J 2R7, pour le transport et la disposition des ordures ménagères (contrat 1) et le transport et la disposition des sables et détritiques (contrat 2), selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour deux ans de 10 906 262,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide du 8 janvier 2017 au 5 janvier 2019 avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. Si l'option de renouvellement est retenue, les prix unitaires seront alors indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, en 2017, à savoir :

POSTE	DESCRIPTION
02-45112-451	Dépenses – Frais d'enfouissement (ordures)
02-45112-444	Dépenses – Frais de transport (ordures)

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2017 à 2019 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-935

SOUSSION 2016 SI 216 - ANALYSE D'ÉCHANTILLONS D'EAU 2017-2019 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Exova Canada, 121, boulevard Hymus, Pointe-Claire, Québec, H9R 3Y2, pour les analyses d'échantillons d'eau sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif pour trois ans de 56 566,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris aux différents postes budgétaires des services techniques jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2017, 2018 et 2019 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-936

SOUSSION 2016 SP 140 - FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture, l'installation et l'enlèvement de clôtures de broche maillée, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 30 août 2016, à savoir :

Bloc A – Article 1 – Parc Louis Philion (secteur de Gatineau) :

À la firme Clôture Régionale (7143818 Canada inc), 170, rue Bombardier, unité 3, Gatineau, Québec, J8R 0G5, au montant total de 32 159,08 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Bloc A – Article 2 – Parc Jolicoeur (secteur de Hull) :

À la firme Clôture Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, au montant total de 6 920,78 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Bloc A – Article 3 – Parc Bisson (secteur de Hull) :

À la firme Clôture Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, au montant total de 14 317,62 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Bloc A – Article 4 – Parc Marcel-Gladu (secteur de Gatineau) :

À la firme Clôture Régionale (7143818 Canada inc), 170, rue Bombardier, unité 3, Gatineau, Québec, J8R 0G5, au montant total de 24 476,63 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Bloc B – Fourniture et installation de nouvelles clôtures non planifiées :

À la firme Clôture Riviera division 241-2429 Québec inc., 141, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, au montant total approximatif de 24 437,94 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Bloc C – Achat de fourniture seulement :

À la firme Clôture Riviera division 241-2429 Québec inc., 141, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, au montant total approximatif de 3 188,25 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-521-07071	93 424,53 \$	Entretien des parcs et aménagements – Entretien et réparation des infrastructures
02-71420-649-07072	2 911,29 \$	Entretien des parcs et aménagements - Autres pièces
04-13493	4 587,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 576,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-937

CESSION DE CONTRATS - SOUMISSIONS 2013 SP 240, 2014 SP 162 ET 2015 SP 175 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS ET EMPLACEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2013-1595 du 3 octobre 2013, CE-2014-1300 du 5 novembre 2014 et CE-2015-841 du 28 octobre 2015, a adjugé des contrats pour le déneigement de stationnements et emplacements dans tous les secteurs à la firme MDK Excavation et à la firme Claude Bougie;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la dernière année de renouvellement de tous ces contrats, soit la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les firmes MDK Excavation et Claude Bougie ont signifié à la Ville qu'elles ne voulaient plus poursuivre les contrats et qu'elles ont exprimés leurs intentions de céder les contrats en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cession du contrat de la firme MDK Excavation à la firme Construction Edelweiss inc., pour les contrats de déneigement de divers stationnements et emplacements dans tous les secteurs, sur la base des prix unitaires selon la saison de référence 2016-2017 pour un montant total approximatif de 250 549,12 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité accepte la cession du contrat de la firme Claude Bougie à la firme 9331-4623 Québec inc./Entreprise SP Bougie, pour les contrats de déneigement de divers stationnements et emplacements dans tous les secteurs, sur la base des prix unitaires selon la saison de référence 2016-2017 pour un montant total approximatif de 54 794,58 \$ incluant les taxes.

Les prix reçus s'appliquent pour un maximum de 250 cm de neige tombée au sol selon Environnement Canada. Pour chaque centimètre de neige au sol excédant 250 cm, l'entrepreneur sera payé en fonction du prix de base annuel indiqué au bordereau de soumission divisé par 250 cm, ce qui représente le prix convenu par centimètre.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 305 343,70 \$ incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2017 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-938*

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET CENTRAIDE OUTAOUAIS RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, À L'EXPÉRIMENTATION DU PROJET HABITER MON QUARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté le plan d'action 2016-2018 de la Politique de développement social (PDS) en vertu de la résolution numéro CM-2015-934 du 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau entend, dans le plan d'action 2016-2018 de la Politique de développement social, expérimenter le projet Habiter mon quartier dans quatre communautés de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'expérimentation du projet Habiter mon quartier se fera en partenariat avec différents organismes, dont Centraide Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut que l'implantation du projet Habiter mon quartier fasse l'objet d'un suivi évaluatif;

CONSIDÉRANT QU'un partenariat s'est établi avec Centraide Outaouais dans les dossiers de développement social et de gestion de fonds et qu'à cet effet leur expertise est reconnue et appréciée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente entre Centraide Outaouais et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer le protocole d'entente avec Centraide Outaouais concernant la mise en œuvre de la Politique de développement social, le suivi évaluatif de l'implantation du projet Habiter mon quartier pour la période d'octobre 2016 à décembre 2018;
- d'accepter de soutenir financièrement Centraide Outaouais pour sa collaboration à l'élaboration de la mise en œuvre de la Politique de développement social, au suivi évaluatif de l'implantation du projet Habiter mon quartier pour la période de septembre 2016 à décembre 2018;

- d'autoriser le trésorier à verser la somme totale de 66 000 \$, selon les termes de l'entente, à Centraide Outaouais pour sa collaboration à l'élaboration de la mise en œuvre de la Politique de développement social, au suivi évaluatif de l'implantation du projet Habiter mon quartier pour la période de septembre 2016 à décembre 2018;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même le budget de développement social la somme de 66 000 \$ pour donner suite à la présente pour la période de septembre 2016 à décembre 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59120-971	12 000 \$	Politique de développement social - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-939

SOUSSION 2014 SP 284 - FOURNITURE DE VESTES TACTIQUES - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à firme Summit Canada Distributors, 2418627 Ontario Ltd, 700, rue Campbell, unité 1, Cornwall, Ontario, K6H 6C9, pour la fourniture de vestes tactiques pour le Service de police sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 85 920,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 octobre 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2017 à 2019 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21700-645-07068	71 224,40 \$	Groupe d'intervention - Fournitures spécialisées
02-21710-645-07069	7 232,76 \$	Équipe cynophile - Fournitures spécialisées
04-13493	3 736,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 727,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-940

SOUSSION 2016 SP 244 - FOURNITURE DE MOUSSE DE CLASSES A ET B POUR LE COMBAT INCENDIE (2016-2021) - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boivin et Gauvin inc., 162, rue Vachon, Trois-Rivières, Québec, G8T 1Z7, pour la fourniture de mousse chimique de classes A et B pour le combat incendie, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif sur cinq ans de 85 355,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 août 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017 à 2021 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-636-07070	22 385,77 \$	Opérations – Incendies des produits chimiques
04-13493	1 066,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 063,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-941

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 175, RUE JEAN-RENÉ-MONETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre des aînés de Gatineau a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 175, rue Jean-René-Monette;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Centre des aînés de Gatineau pour l'immeuble situé au 175, rue Jean-René-Monette;
- désire informer la Commission municipale du Québec, qu'à la suite d'une inspection de l'immeuble le 8 septembre 2016, il a été constaté que le rez-de-chaussée et l'étage du bâtiment étaient présentement vacants, mais prêts à l'utilisation pour y tenir des activités;

- désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2016-942

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 38

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41, la liste des réquisitions numéro 35 ainsi que la liste des embauches numéro 38 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	9 997,10 \$	10 au 14 octobre 2016
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	375 939,36 \$	10 au 14 octobre 2016
Liste des réquisitions numéro 35	Pièces de comptes à payer	3 768,41 \$	10 au 14 octobre 2016
Liste des embauches numéro 38	Embauches de personnel temporaire	382 800,64 \$	2 au 8 octobre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-943

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-40 POUR UN MONTANT TOTAL DE 431 247,35 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-40 d'un montant total de 431 247,35 \$ pour la période du 29 septembre au 2 octobre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-944 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-41 POUR UN MONTANT TOTAL DE 196 712,46 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 12 OCTOBRE 2016**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-41 d'un montant de 196 712,46 \$ pour la période du 3 au 12 octobre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-945 **SOUSSION 2016 SI 220 - FOURNITURE DE PRODUITS ÉLECTRIQUES SNOG - SERVICES DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Lumen inc., 250-B, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour la fourniture de produits électriques Snoc, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif, pour une période de deux ans, de 71 820,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans à compter de la date d'adjudication.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris aux différents postes budgétaires d'inventaires et aux postes budgétaires d'opérations jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-946 **SOUSSION 2016 SI 285 - PRODUITS D'ÉCLAIRAGE SCHRÉDER - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fûts et luminaires de marque Schröder sont installés sur diverses rues dont notamment sur les boulevards Maisonneuve et des Allumettières;

CONSIDÉRANT QUE des pièces d'entretien ou de remplacement sont nécessaires lors des bris ou d'accidents;

CONSIDÉRANT QUE la firme Schröder inc. est le fabricant de ces fûts et luminaires et qu'en raison de la compatibilité des diverses pièces, de la garantie applicable ainsi que de l'harmonisation de l'environnement urbain, aucune équivalence ne peut être acceptée;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant, et ce, en vertu de l'article 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Schröder inc., 3539, rue Ashby, Montréal, Québec, H4R 2K3, pour la fourniture de fûts et luminaires pour un montant total de 49 924,44 \$ incluant les taxes, le tout conformément à sa soumission déposée le 3 octobre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-947

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 39

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches numéro 39 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	28 991,60 \$	17 au 21 octobre 2016
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	417 589,00 \$	17 au 21 octobre 2016
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	6 137,28 \$	17 au 21 octobre 2016
Liste des embauches numéro 39	Embauches de personnel temporaire	161 168,02 \$	9 au 15 octobre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-948

EXTINCTION ET CRÉATION DE SERVITUDES - LOTS 1 083 598, 1 083 650, 1 086 208 ET 2 396 368 DU CADASTRE DU QUÉBEC - BOULEVARDS SAINT-RAYMOND ET DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 083 598, 1 083 650, 1 086 208 et 2 396 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QU'après consultation et approbation d'une entente du 5 octobre 2016 entre Hydro-Québec et la Ville de Gatineau, il est entendu de régulariser les servitudes en faveur d'Hydro-Québec, ce qui implique, entre autres :

- l'extinction de la servitude de transport publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 5 juin 1929 sous le numéro 58 671 et affectant présentement les lots 1 083 598, 1 083 650, 1 086 208 et 2 396 368 du cadastre du Québec;
- l'extinction d'une servitude de passage à pied et en véhicule publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 31 août 1966 sous le numéro 165 377 et affectant présentement les lots 1 083 650 et 2 396 368 du cadastre du Québec;
- l'extinction d'une servitude de droit de passage publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 3 mars 1995 sous le numéro 493 415 et affectant présentement le lot 1 083 598;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'obtention des servitudes susdites, les besoins d'Hydro-Québec ont changé, et aucune infrastructure n'est dorénavant localisée à l'emplacement de l'assiette de la servitude;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a plus besoin de bénéficier de ces servitudes à ces endroits;

CONSIDÉRANT QUE les droits publiés aux termes de ces servitudes entravent les droits de la Ville de Gatineau sur ces immeubles;

CONSIDÉRANT QUE l'extinction des servitudes mentionnées ci-dessus est conditionnelle à la création d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots 2 396 368, 1 083 598 et 1 083 650 du cadastre du Québec pour l'établissement d'une servitude de distribution et de télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE de telles extinctions et création de servitude n'auront aucune incidence pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à ces extinctions et création de servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'extinction des servitudes publiées au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull sous les numéros 58 671, 165 377 et 493 415 et la création d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, comme identifié aux plans préparés par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous les numéros 5345, 5346 et 5347 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2016-949

CESSION DE TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS DANS UN ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET NON EXPLOITÉ AUX PROPRIÉTAIRES CONTIGUS - LOT 3 288 240 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 101, RUE DU COUVENT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE la remise et l'entrée pavée des propriétaires de l'immeuble situé au 101, rue du Couvent à Gatineau, étant le lot 3 288 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, empiètent sur le lot contigu connu et désigné comme étant le lot 3 288 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ci-dessus mentionnés souhaitent se porter acquéreurs du lot 3 288 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, dans le but de régulariser l'empiètement de la remise et de l'entrée pavée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau apparaît présentement à titre de propriétaire du lot 3 288 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, au rôle d'évaluation depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de garantir le titre de propriété de la Ville pour le lot 3 288 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, puisqu'il n'y a aucune inscription à cet effet à l'index aux immeubles de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a pas d'intérêt dans ce lot;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont présentement en négociation pour l'acquisition du lot 3 288 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, étant un terrain vacant voisin du lot 3 288 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une borne-fontaine est située sur le lot 3 288 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit obtenir une servitude d'aqueduc sur les lots 3 288 240 et 3 288 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour l'usage et l'entretien de la borne-fontaine;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à la cession de tous les droits, titres et intérêts des droits pouvant être détenus par la Ville de Gatineau dans ce lot, à titre gratuit, et sans garantie légale, aux risques et périls du cessionnaire et à la création d'une servitude d'aqueduc en faveur de la Ville de Gatineau pour l'usage et l'entretien de la borne-fontaine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la cession de tous les droits, titres et intérêts que la Ville de Gatineau détient ou pourrait détenir dans le lot 3 288 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, à titre gratuit, et sans garantie légale, aux risques et périls du cessionnaire;
- la création et la publication d'une servitude d'aqueduc en faveur de la Ville de Gatineau, pour l'usage et l'entretien de la borne fontaine, sur une partie des lots 3 288 240 et 3 288 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau et d'une superficie approximative de 9,4 m², comme indiqué au plan préliminaire montrant les lots 3 288 240 et 3 288 251 du cadastre du Québec et préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 27 juillet 2016.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de septembre 2016

CE-2016-950Modifiée par la
résolution CE-2017-78 –
01-02-17

AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LES AÎNÉS À PARTICIPER À L'ATELIER AMÉNAGER DES MILIEUX DE VIE FAVORABLES À UN VIEILLISSEMENT EN SANTÉ DANS LE CADRE DU 12^e COLLOQUE FRANCOPHONE INTERNATIONAL DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ ET DES VILLES-SANTÉ DE L'OMS LE 24 NOVEMBRE 2016 À L'HÔTEL BONAVENTURE À MONTRÉAL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Richard M. Bégin et président de la Commission sur les aînés à participer à l'atelier Aménager des milieux de vie favorables à un vieillissement en santé dans le cadre du 12^e colloque francophone international de Villes et Villages en santé et des Villes-santé de l'OMS qui aura lieu le 24 novembre 2016 à l'hôtel Bonaventure à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de l'Association pour la santé publique du Québec, 4529, rue Clark, bureau 102, Montréal, Québec, H2T 2T3, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses à cette fin à l'appropriation budgétaire numéro 02-59130-311 d'un montant maximal de 275 \$ sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-311-07055	251,11 \$	Politique familiale - Congrès et colloques
04-13493	11,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-951

AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AINSI QUE MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER ET MONSIEUR PIERRE-OLIVIER BOUCHARD, COPRÉSIDENTS DE LA COMMISSION JEUNESSE DE GATINEAU À PARTICIPER AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ À MONTRÉAL DU 22 AU 24 NOVEMBRE 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Boudrias, présidente de la Commission Gatineau, Ville en santé à représenter la Ville au colloque du Réseau québécois de villes et villages en santé qui aura lieu à Montréal du 22 au 24 novembre 2016.

De plus, ce comité autorise également monsieur le conseiller Cédric Tessier et monsieur Pierre-Olivier Bouchard, coprésidents de la Commission jeunesse de Gatineau à présenter un atelier à ce même événement.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 320 \$ à l'ordre de l'Association pour la santé publique du Québec, 4529, rue Clark, bureau 102, Montréal, Québec, H2T 2T3, pour couvrir les frais d'inscription de madame la conseillère Louise Boudrias.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses de madame la conseillère Louise Boudrias à l'appropriation budgétaire numéro 02-59100-311 d'un montant maximum de 980 \$ sur présentation des pièces justificatives.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les dépenses de monsieur le conseiller Cédric Tessier et monsieur Pierre-Olivier Bouchard à l'appropriation budgétaire numéro 02-71127-311 d'un montant maximum de 500 \$ chacun sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-311-07056	894,87 \$	Ville en Santé - Congrès et colloques
02-71127-311-07057	456,57 \$	Commission jeunesse - Congrès et colloques
04-13493	64,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	64,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-952

SOUSSION 2016 SP 252 - SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS-CONSEILS - MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU CYCLABLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la réalisation du Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Gatineau pour un montant total de 108 766,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 octobre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16024-001-07078	99 318,17 \$	PDI - Transport actif - Honoraires
04-13493	4 730,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 718,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-953*

APPUI À LA VENUE DE L'ÉVÉNEMENT BRANCHEZ-VOUS 2017 - 6 ET 7 MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE l'Institut du véhicule innovant, un organisme sans but lucratif, propose un partenariat à la Ville de Gatineau, pour une deuxième année consécutive, pour l'organisation sur son territoire de l'événement Branchez-vous 2017 qui se tiendra les 6 et 7 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques, qu'elle a l'appui du gouvernement du Québec comme partenaire et qu'elle s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en électrification des transports 2015-2020;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la tenue de l'événement, le gouvernement du Québec exige que l'Institut du véhicule innovant ait l'appui des villes-hôtes, ainsi qu'une contribution de celles-ci en argent et/ou en services à hauteur de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet événement rejoint l'objectif de l'orientation 6 du programme du conseil municipal visant à ce que Gatineau devienne « un chef de file des villes vertes en contribuant aux efforts mondiaux de lutte aux changements climatiques »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a appuyé l'édition Branchez-vous 2016 qui s'est tenu à Gatineau les 7 et 8 mai 2016 et que cet événement fut un succès :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'offre de partenariat de l'Institut du véhicule innovant en donnant son appui à la tenue de l'événement Branchez-vous 2017 qui se tiendra les 6 et 7 mai 2017 à Gatineau;
- de réserver un montant maximal de 5 000 \$ pour contribuer à la tenue de l'événement en argent et/ou en services;
- de fixer les détails de la contribution à l'intérieur d'un protocole spécifique à être signé ultérieurement entre la Ville de Gatineau et l'Institut du véhicule innovant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	5 000 \$	Subventions – Diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 octobre 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-954

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, ET CE, AFIN D'AUTORISER CONSTRUCTION GMR ASSOCIÉS INC. À EFFECTUER DES TRAVAUX DE COULÉE DE BÉTON EN DEHORS DES HEURES PERMISES AU 219, AVENUE DU BOIS-FRANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE – MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction GMR Associés inc. a reçu le mandat de couler du béton dans le cadre de la nouvelle école primaire (034) de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais située au 219, avenue du Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient, du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif, si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur Construction GMR Associés inc. à effectuer des travaux de coulée de béton jusqu'à 23 h les 3 et 4 novembre 2016 pour lui permettre de compléter les travaux de l'école située au 219, avenue du Bois-Franc.

Adoptée

CE-2016-955

SOUMISSION 2016 SP 240 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONCEPTION LOT 1 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tetra Tech QI inc., 5100, rue Sherbrooke Est, bureau 900, Montréal, Québec, H1V 3R9, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique de procédés, en structure, en mécanique du bâtiment, en électricité (bâtiment et force motrice), en automation-contrôle-instrumentation et en génie civil ainsi que pour des services d'architecture afin de réaliser les projets du lot de construction numéro 1 du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant approximatif de 865 876,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 octobre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise la firme Tetra Tech QI inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant aux travaux aux autorités compétentes en la matière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-002-07076	790 660,86 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - Honoraires du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées
04-13493	37 655,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	37 560,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-956

SOUSSION 2016 SI 261 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Englobe Corp., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils afin de réaliser les études géotechniques des projets du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant approximatif de 41 620,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 octobre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-002-07077	38 005,47 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - Honoraires du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées
04-13493	1 810,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 805,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-957

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MYCHELLE VAIVE
À TITRE DE RESPONSABLE DES OPÉRATIONS ET DU SOUTIEN - SERVICE
DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable des opérations et du soutien (poste numéro LSC-CAD-028 au plan d'effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Mychelle Vaive au poste de responsable des opérations et du soutien (poste numéro LSC-CAD-028 au plan d'effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sous la gouverne du chef des opérations et de l'amélioration continue.

Le salaire de madame Mychelle Vaive est établi à la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Mychelle Vaive sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Mychelle Vaive est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 – Direction – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-958

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ÉMILIE CHASLES
AU POSTE DE RESPONSABLE - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS -
SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES
COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable – Développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-018 au plan des effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a été renommé responsable – Développement des communautés afin de mieux illustrer le contenu réel du poste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Émilie Chasles au poste de responsable – Développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-018 au plan des effectifs des cadres) du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sous la gouverne du chef de la planification et du développement des communautés.

Le salaire de madame Émilie Chasles sera celui de la classe 4, échelon 6, selon la Politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Émilie Chasles sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Émilie Chasles est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article numéro I. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59130-115 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Politique familiale – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-959

PROLONGATION DE L'AFFECTATION DE MONSIEUR YVANN BLAYO À TITRE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT - AIR ET ÉNERGIE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur en environnement – Air et énergie au Service de l'environnement pour une période prévue du 3 mars 2014 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le mandat n'est pas terminé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Yvann Blayo à titre de coordonnateur en environnement - Air et énergie (poste numéro TMP-PRO-006 au plan d'effectifs des professionnels) sous la gouverne du coordonnateur, Politique environnementale au Service de l'environnement, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Le salaire de monsieur Yvann Blayo sera celui de la classe 2, échelon 6 de l'échelle salariale des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-47330-135 - Autres activités environnementales - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-960

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME KATERI ROUTHIER-POTVIN À TITRE DE CONSEILLÈRE JUNIOR EN RESSOURCES HUMAINES - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de conseillère junior en ressources humaines pour la période du 26 septembre 2016 au 24 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Kateri Routhier-Potvin à titre de conseillère junior en ressources humaines au Service des ressources humaines pour la période du 26 septembre 2016 au 24 mars 2017.

Le salaire de madame Kateri Routhier-Potvin sera celui de la classe 1, échelon 3 de l'échelle salariale des cadres, non-syndiqués de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Ressources humaines – Rémunération régulière – Temporaires – Non-syndiqués et professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-961 SUSPENSION DE DIX JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 111173

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de dix jours sans traitement de l'employé numéro 111173.

Adoptée

CE-2016-962 SOUSSION 2016 SP 173 - SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATION PRÉEMPLOI - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Gestion Pergebec inc., 900, avenue Illinois, Brossard, Québec, J4Y 3B7, pour les services professionnels de vérification préemploi, sur la base des prix unitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 93 652,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 juillet 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017, 2018 et 2019 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-411-07058	28 505,76 \$	Plan de relève de la main d'œuvre - Service professionnel et génie
04-13493	1 357,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 354,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-963

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR
MAXIME COURCHESNE À TITRE DE CHEF DE DIVISION - SOUTIEN
ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Soutien organisationnel (poste numéro POL-CAD-037 au plan d'effectifs des cadres) du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Maxime Courchesne au poste de chef de division, Soutien organisationnel (poste numéro POL-CAD-037 au plan d'effectifs des cadres) du Service de police sous la gouverne du directeur adjoint, Stratégie et soutien organisationnel.

Le salaire de monsieur Maxime Courchesne est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Maxime Courchesne sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Maxime Courchesne est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. Il aura droit à une allocation automobile de 1 720 \$ par année.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-115 – Service de police – Soutien organisationnel – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-964

RÉCLAMATION EN RESPONSABILITÉ - COMPAGNIE HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE CONTRE LA VILLE DE GATINEAU, ÉVÉNEMENT SURVENU LE OU VERS LE 19 JANVIER 2016 LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT - ENTENTE HORS COUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a un contrat de location de niveleuse avec la compagnie Hewitt Équipement Limitée qui était en vigueur au moment de l'incident;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que des dommages importants ont été causés à une niveleuse lors des opérations de déneigement effectuées par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des discussions de règlement entre la Ville de Gatineau et la compagnie Hewitt Équipement Limitée afin de s'entendre sur le coût réel des dommages;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler la réclamation de la compagnie Hewitt Équipement Limitée comme dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour de la réclamation intervenu entre la Ville de Gatineau et Hewitt Équipement Limitée et autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire assigné à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2016-965

DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - NOUVEAU PARC DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau complète actuellement l'aménagement d'un important parc de quartier dans le district du Plateau, près de la rue de Bruxelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire trouver un nom approprié pour le nouveau parc de quartier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie a mené, en collaboration avec le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, une consultation publique du 22 mars au 27 mai 2016 afin de recueillir les suggestions de noms pour désigner cette nouvelle entité géographique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie a reçu 23 propositions émises par 25 citoyens et organismes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie s'est doté de critères d'analyse et qu'il a accordé la priorité aux toponymes porteurs permettant de consolider l'identité des Gatinois et des citoyens du quartier ainsi que de stimuler leur appartenance à la ville et à leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection s'est rencontré le 30 mai 2016, en présence notamment du conseiller du district électoral du Plateau, monsieur Maxime Tremblay, pour départager les suggestions valides de celles qui ne l'étaient pas;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie a jugé valide les noms « des Forestières » et « Central » (ou ses variantes Central-du-Plateau et Au-Cœur-du-Plateau) pour le nouveau parc et la place publique voisine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom du parc de quartier situé au 205, rue de Bruxelles pour le nom du parc « Central », et ce, en conformité avec les règles d'attribution d'un nom à un parc et à ses composantes rédigées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, le 23 mars 2006.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif